



MINISTÈRE DES MINES

La Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 00318 CAB.MIN/MINES/01/2021 DU 14 JUIL 2021
**PORTANT DESIGNATION, A TITRE PROVISOIRE, D'UN PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET D'UN DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE D'EXPERTISE,
D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION DES SUBSTANCES MINERALES
PRECIEUSES ET SEMI-PRECIEUSES (CEEC)**

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018, spécialement en son article 10 litera *h* ;

Vu la loi n° 08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics, spécialement en ses articles 3 et 25 ;

Vu l'Ordonnance n° 20/016 du 27 mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er} B point 22 ;

Vu l'Ordonnance n° 21 /012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-premiers Ministres, des Ministres d'État, des Ministres, des Ministres délégués et des Vice-Ministres ;

Vu le Décret n° 13/056 du 13 décembre 2013 portant statut des Mandataires Publics dans les Établissements Publics, spécialement en son article 10 ;



Vu le Décret n° 11/28 du 07 juin 2011 fixant les statuts d'un établissement public dénommé Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses, CEEC en sigle, spécialement en ses articles 16, alinéa 4 et 23 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 00317/CAB.MIN/MINES/01/2021 du 13 juillet 2021 portant suspension, à titre préventif, du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général du Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des Substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC) ;

Vu la nécessité de pourvoir, à titre conservatoire, aux fonctions de Président du Conseil d'administration et du Directeur Général du Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des Substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC) ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Sont désignées pour assurer, à titre intérimaire, les fonctions en regard de leurs noms les personnes ci-après :

1. Monsieur **KIELA NGOIE Justin** : Président du Conseil d'administration
2. Monsieur **MUAMBA KANYINKU Freddy** : Directeur Général.

Article 2 :

Le Secrétaire Général a.i aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 14 JUIL 2021

Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI